

# L'hôte indésirable, les lettres indignées et l'attention bienveillante

*L'hôte indésirable nous tient toujours compagnie: nous n'avons pas réussi à venir à bout du coronavirus en 2021 non plus. C'est ainsi que nous sommes devenus des experts en matière de masques faciaux, de sprays désinfectants, d'appareils de mesure de l'air et de vidéoconférences. Une routine monotone s'est depuis longtemps installée dans la gestion quotidienne de la pandémie. Mais dès qu'il est question de la mise en place de mesures étatiques de lutte contre la pandémie, on est frappé par la virulence des réactions.*

Au cours de l'année écoulée, la chancellerie de l'Eglise a reçu des réactions très contrastées à ce sujet. Les uns estimaient que l'Eglise se laissait trop mettre sous tutelle par l'Etat, ne s'opposant pas vigoureusement au régime des certificats. Pour d'autres, elle manifestait bien trop d'égards vis-à-vis des vaccino-sceptiques étiquetés en bloc comme adeptes de théories du complot apocalyptico-évangéliques. D'autres encore reprochaient à l'Eglise de s'accorder des privilèges indus par rapport aux acteurs culturels. Un point commun à de nombreuses réactions était un ton qui ne semblait tolérer aucune contradiction. Pour une Eglise qui se définit comme une communauté de dialogue, cela nécessite un temps d'adaptation. Mais n'est-ce pas normal de recevoir des courriers de gens excédés à une époque marquée par l'incertitude et l'espoir déçu d'un retour rapide à la normale? Chaque réaction agacée nous renvoie ainsi à des questions importantes pour notre Eglise: est-ce que nous nous savons soutenus, même dans des circonstances adverses, par la promesse biblique d'une «vie en abondance» (Jn, 10, 10)? Y trouvons-nous la force de faire face aux nombreux défis avec amour et sagesse? Pouvons-nous, en tant qu'Eglise, apporter un témoignage sur la manière de garder l'espérance et ne pas perdre de vue le bien de notre prochain? Il me semble que l'Eglise pourrait bien nous apporter des réponses. Notre société aurait bien

besoin d'une piqûre de rappel de la part de l'Eglise pour s'immuniser contre le manque de solidarité inadmissible en Suisse et à l'étranger. Le fait que les pays pauvres n'ont par exemple toujours qu'un accès restreint aux vaccins contre le Covid-19 est d'une injustice révoltante. Les périodes de crise font ressortir à quel point il est important pour l'Eglise nationale de disposer d'une forte visibilité et de pouvoir faire passer son message – c'est là l'une des principales raisons pour lesquelles la chancellerie de l'Eglise procède depuis le début de l'année 2021 à une réorganisation du service de la communication. Mais bien souvent ce sont les petits gestes qui traduisent le mieux l'esprit de l'Eglise. La chancellerie de l'Eglise a par exemple toujours répondu aux courriers évoqués plus haut, afin d'instaurer un dialogue avec les personnes en colère qui nous les ont adressées. Certes, nous n'avons que rarement su effacer les divergences sur la gestion de la pandémie. Mais ce qui est sans doute plus important, c'est de prendre conscience que les catégories humaines – dont fait partie le statut vaccinal – ne sauraient changer quoi que ce soit au fait que Dieu donne son amour à toutes ses créatures. Le fil conducteur des rapports entre les êtres humains reste l'attention bienveillante. Sinon, comment rester ouverts aux autres et éviter d'adopter peu à peu une attitude dans laquelle chacun ne cherche plus que «son propre intérêt» (1 Cor 10, 24)?



 **Christian Tappenbeck**  
chancelier de l'Eglise

## Service juridique



**Andreas Mosimann**  
*responsable du service juridique*

Depuis la reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de quelque 500 postes pastoraux anciennement administrés par le canton de Berne, le nombre de questions touchant au droit du personnel a fortement augmenté. Ainsi, le service juridique a accompagné différents conflits dans des paroisses, souvent face à une partie représentée par un avocat ou une avocate. Du point de vue thématique, la plupart des conflits ont porté sur la résiliation de rapports de travail, mais certains ont aussi eu trait au contenu de certificats de travail et à des questions de protection des données et d'assurances sociales.

D'autre part, le service juridique a été confronté à divers aspects liés à l'obligation de résidence. Un accord a notamment pu être trouvé avec l'administration fiscale pour que certaines parties de la valeur du logement de fonction ne soient en principe pas imposables comme prestation salariale accessoire. Etant donné qu'une nouvelle réglementation de l'obligation de résidence est envisagée, le service juridique a clarifié la question de sa constitutionnalité. Comme l'obligation de résidence répond toujours à un intérêt public, elle est donc admissible dès lors qu'elle peut être raisonnablement exigée dans les cas concrets.

En sa qualité de service du Conseil synodal chargé de l'instruction, le service juridique est notamment intervenu

dans une procédure de recours d'une personne exclue d'une formation. Il a mené par ailleurs dans cette même fonction des procédures portant sur la libération du secret de fonction et du secret professionnel d'un membre du corps pastoral, ainsi que sur des actions en dommages-intérêts et en réparation du tort moral.

Le service juridique a de nouveau répondu à diverses questions de paroisses. Plusieurs ont porté sur le droit de vote des membres de l'Eglise. En principe, les personnes qui ne sont pas de nationalité suisse ont aussi le droit de voter (dans les paroisses soleuroises, lorsque les paroisses leur ont octroyé le droit de vote). Le critère déterminant est que le séjour soit fait dans l'intention de s'installer durablement, ce qui explique qu'il n'est pas toujours facile de répondre à cette question. Les personnes admises à titre provisoire, les requérantes et requérants d'asile et les titulaires d'une autorisation de séjour obtiennent normalement le droit de vote. En revanche, les personnes au bénéfice d'un permis de séjour de courte durée n'y ont en principe pas droit.

Enfin, le service juridique s'est penché sur des questions complexes et très diverses en rapport avec le transfert prochain de la ville de Moutier dans le canton du Jura et ses conséquences pour la paroisse de Moutier. ■

## Service de traduction et de la communication francophone

### Transition en douceur



**Bertrand Baumann, Matthias Siegfried**  
*responsables du service*

Les activités du service au premier semestre sont restées profondément marquées par la pandémie et l'actua-

lisation de l'ensemble des documents d'informations à l'attention des paroisses (Aide aux paroisses et modèles

de plans de protection). Parallèlement, le service a été impliqué dans la préparation des documents destinés au Synode de réflexion et a finalisé un certain nombre de textes fondamentaux dans les domaines de la liturgie, de la musique d'Eglise, de l'aumônerie et assumé de nombreux autres mandats émanant de tous les secteurs.

Dans la perspective du départ à la retraite du responsable, les travaux d'achèvement du glossaire et de la numérisation du service ont été accélérés au deuxième semestre. Grâce à l'engagement d'un stagiaire terminologue, les quelque 2700 mots constituant le glossaire ont été passés en revue, vérifiés, complétés et classés, permettant de présenter officiellement cette réalisation et de la remettre notamment aux traductrices et traducteurs externes en septembre dernier. De même, le service a considérable-

ment consolidé l'utilisation du logiciel de traduction qu'il a choisi. Toutefois, le progrès des outils numériques ne doit pas faire illusion: si un allègement et un gain de temps certains peuvent résulter de leur utilisation pour des traductions répétitives, la confrontation humaine avec un texte reste nécessaire notamment lorsque entre en jeu la compréhension de l'institution et de la matière (notamment théologique).

Parallèlement, le service a participé au recrutement et à la formation de son nouveau responsable en la personne de Matthias Siegfried, qui a pu prendre ses fonctions le 15 septembre.

Nous tenons à remercier Bertrand Baumann pour son travail et son engagement durant 17 ans à la tête du service et lui souhaitons nos meilleurs vœux pour une retraite active et heureuse. ■

## Service de la communication

 **Adrian Hauser**  
responsable du service

Le service de la communication a vécu une année 2021 mouvementée, car il a enregistré pas moins de deux départs, celui du rédacteur Olivier Schmid et celui du responsable Adrian Hauser. Pour combler les vacances qui en ont résulté, Annelise Willen a pu être recrutée en octobre et Ralph Kreuzer en novembre pour assumer la responsabilité intérimaire du service. Afin de renforcer le service de la communication pour les tâches à venir, notamment en perspective du futur compte rendu au canton, le nombre de numéros d'ENSEMBLE a été réduit. Dans un premier temps, les éditions en 2021 ont été diminuées de deux numéros. Pour l'année 2022, cinq numéros sont prévus - quatre réguliers et un numéro spécial traitant de sujets d'CETN. En outre, la production d'ENSEMBLE a été temporairement externalisée afin de laisser suffisamment de marge au

service de la communication pour se reconstituer et s'organiser.

En 2021, le service de la communication a de nouveau donné de nombreux renseignements aux médias, souvent en rapport avec des modifications des dispositions de l'OFSP et leurs conséquences sur les cultes et autres manifestations ecclésiales. Comme d'habitude, le service a couvert les deux Synodes et a attiré l'attention du public sur le Synode de réflexion consacré au «Mariage pour toutes et tous». Il est de plus en plus engagé sur les canaux des réseaux sociaux Instagram et Facebook, pour lesquels des contributions audiovisuelles taillées sur mesure sont produites. D'autre part, TeleBärn a régulièrement diffusé l'émission «Nachgefasst», dans laquelle divers sujets ecclésiaux sont discutés avec des personnalités invitées. ■

## Chancellerie de l'Eglise

### Chancelier

Christian R. Tappenbeck

### Service de la chancellerie

Prisca Lanfranchi, responsable  
Carmen Binggeli, Käthy Buntschu,  
Barbara Trchsel

### Service de la communication

Adrian Hauser, responsable  
(jusqu'au 31 octobre)  
Annelise Willen, responsable ad intérim  
(du 18 octobre au 30 novembre)  
Ralph Kreuzer, responsable ad intérim  
(du 15 octobre au 31 mars 2022)  
Bertrand Baumann, responsable  
communication francophone et service de  
traduction (jusqu'au 31 décembre)  
Matthias Siegfried, responsable  
communication francophone et service de  
traduction (dès le 15 septembre)  
Nadya Rohrbach  
Olivier Schmid, rédacteur responsable  
ENSEMBLE (jusqu'au 31 juillet)  
Nathalie Ogi, rédactrice ENSEMBLE  
Karin Freiburghaus, Heidi Hänni,  
Carmen Binggeli  
Dorothee Wenk, ambassadrice de la Vision  
Corine von Wartburg, médias sociaux

### Service juridique

Andreas Mosimann, responsable  
Roger Juillerat, Ursula Sutter-Schärer,  
Yvonne Pfister (remplacement congé  
maternité jusqu'à fin janvier),  
Delia Sauer, Nicole Schrepfer

### Service de traduction

Bertrand Baumann, responsable  
(jusqu'au 31 décembre)  
Matthias Siegfried, responsable  
(dès le 15 septembre)  
Nadya Rohrbach